

Entre la guerre préventive et le devoir d'ingérence

Marie-Claude Bourdon

Peut-on légitimer l'attaque préventive? Selon Charles-Philippe David, c'est l'épineuse question qui se trouve au coeur du projet de réforme de l'ONU déposé récemment par son secrétaire général, Kofi Annan. La mission même des Nations unies, ses mandats, ses opérations, tout sera revu au cours des prochains mois pour mieux tenir compte des nouvelles réalités planétaires. Mais, dans la foulée de la crise irakienne, c'est surtout la tentative de baliser le recours à la guerre préventive qui retiendra l'attention.

«L'idée de la guerre préventive, c'est de frapper le premier, rappelle le spécialiste des relations internationales et titulaire de la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques. On pressent que des menaces vont se concrétiser à court, moyen ou long terme et on veut faire usage de la force le plus vite possible pour enrayer cette évolution-là. C'est cette doctrine qui, à tort ou à raison, a motivé l'administration Bush à envahir l'Irak. Mais, au-delà de la légitime nécessité d'un droit à l'auto-défense en cas d'attaque, est-il possible de justifier la guerre préventive dans le cadre onusien? Mon opinion personnelle est que cela sera très difficile.»

Étant donné le nouveau contexte international depuis septembre 2001, la menace terroriste, mais aussi la prolifération des armes nucléaires et des conflits interethniques, tout le monde s'entend sur le besoin de réformer l'ONU. La question reste de savoir comment et si cela sera possible. Plusieurs commentateurs ont avancé que, même réformée, l'ONU resterait paralysée devant des situations comme la guerre en Irak ou celle qui prévaut en ce moment au Darfour.

Le devoir de protéger

Charles-Philippe David ne croit pas qu'on puisse en arriver à une norme sur le recours à la force militaire qui



Photo : Jean-François Leblanc

Charles-Philippe David pense qu'il sera très difficile d'en arriver à légitimer le droit de déclencher la guerre.

s'appliquerait à l'échelle de la planète, mais cela ne l'empêche pas d'être confiant à l'égard d'autres aspects du dossier onusien. Ainsi, il entrevoit la possibilité que soient appliquées les recommandations du rapport de la Commission internationale sur l'intervention et la souveraineté des États, dans laquelle le Canada a joué un rôle de premier plan. «On reconnaît de plus en plus que la communauté internationale a le devoir de protéger les populations réprimées, déplacées ou qui se retrouvent en situation de violence, et de le faire en dépit de la souveraineté des États, dit le politologue. Depuis 1991, on est intervenu, mais c'était toujours au cas par cas. Dorénavant, ce serait une obligation. Le devoir d'ingérence ferait l'objet d'une résolution du conseil de sécurité et pourrait même se trouver enchâssé dans la charte onusienne.»

Le problème, comme c'est le cas au Darfour, c'est qu'il suffit qu'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité (les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, la Russie et

la Chine) s'y oppose pour bloquer toute intervention plus musclée. C'est pourquoi l'élargissement du conseil de sécurité constitue un autre point majeur de la réforme proposée par Kofi Annan.

«Toutes sortes de formules ont été avancées pour que l'ONU reflète mieux la nouvelle géopolitique internationale», souligne Charles-Philippe David. Plusieurs pays dont l'importance s'est accrue au cours des dernières années convoitent un siège au Conseil de sécurité élargi qui pourrait passer de 15 membres, dont cinq permanents, à 24 membres. Mais si l'on s'entend pour augmenter le nombre de sièges permanents, il reste à déterminer leur nombre, qui les détiendra et si ceux-ci s'accompagneront d'un droit de veto, ce qui semble peu probable, compte tenu de la volonté jalouse des cinq membres actuels de conserver ce privilège.

Sur la question de l'attribution des sièges permanents, «les débats sont épouvantables», dit le professeur. Ainsi, plusieurs pensent que

l'Inde devrait être représentée au Conseil de sécurité, mais le Pakistan, qui rappelle qu'il est lui aussi une puissance nucléaire, ne veut rien entendre de cette possibilité. Également, nombreux sont ceux qui estiment que le Japon a mérité son siège. En effet, le Japon a beaucoup contribué financièrement à l'ONU et il a une bonne réputation. Mais même si cette candidature suscite moins de résistance, la Chine et la Corée n'y sont pas favorables.

Sièges en alternance

Pour ce qui est de la représentation du continent africain, deux candidats paraissent plus plausibles, soit l'Afrique du Sud et le Nigéria, qui jouissent d'une importante influence dans leur région et qui sont en compétition pour un siège. De même, on estime que le Brésil, le pays le plus important d'Amérique du Sud, devrait avoir sa place au Conseil. Mais ça ne fait pas l'affaire de sa voisine, l'Argentine. «Certains ont donc proposé qu'on crée des sièges perma-

nents qui seraient occupés, en rotation, par deux ou trois pays d'une même région, dit Charles-Philippe David. Par exemple, l'Inde pourrait occuper un siège, en alternance avec le Pakistan, pour des périodes de quatre ou cinq ans.»

Quelles que soient les modalités retenues, c'est cet aspect de la réforme de l'ONU qui, selon le professeur, a le plus de chance de se concrétiser, à cause de la légitimité accrue dont bénéficierait un Conseil de sécurité élargi. «Il n'est d'ailleurs pas complètement exclu qu'on y prévoit une place pour un représentant du Moyen-Orient», ajoute-t-il.

Consolider la paix

Une autre retombée possible de ce projet de réforme concerne une nouvelle commission qui pourrait être créée pour la consolidation de la paix dans des États ravagés par la guerre et les conflits internes. «Cette commission onusienne pourrait prendre sous sa protection, presque sous sa tutelle, des États comme la Somalie ou Haïti, où plus rien ne fonctionne, et les aider à se relever, à se reconstruire et à s'acheminer vers la démocratie, d'une manière plus soutenue que par les organes qui existent déjà», explique Charles-Philippe David.

À ce sujet, le politologue rappelle que le nombre de casques bleus déployés en 2004-2005 est le plus élevé depuis la fin de la Guerre froide. «Cela contredit l'impression que l'ONU ne fait plus rien et ne sert plus à rien.» Selon Charles-Philippe David, on a trop souvent décrété la fin de l'ONU depuis la guerre en ex-Yougoslavie, les catastrophes humanitaires au Rwanda et le déclenchement de la guerre en Irak. Même dans ce dernier cas, en résistant à l'appel des Américains et en refusant de donner leur aval à la guerre, les Nations Unies ont joué leur rôle, soutient-il. Selon lui, «l'ONU est là pour rester, mais il faut la moderniser.» ●